

Avis rectificatif des modalités de la consultation sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés

Les propriétaires fonciers sont informés que dans le cadre de la consultation sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés qui aura lieu du **lundi 18 janvier au jeudi 18 février 2021**, à la **salle communale de BURLIONCOURT**, la première permanence de Monsieur Grégoire FISCHER, Président de la CCAF de BURLIONCOURT, initialement prévue le jeudi 04 février 2021, de 17h à 19h, **est avancée au mercredi 3 février de 17 h à 19 h.**

L'ensemble des permanences de Monsieur Grégoire FISCHER vous sont rappelées ci-après :

- **Le mercredi 03 février 2021 de 17h à 19h,**
- **Le lundi 08 février 2021, de 14h à 16h,**
- **Le jeudi 18 février 2021, de 14h à 16h,**

Lors des permanences, Monsieur Grégoire FISCHER recevra les réclamations et observations des propriétaires intéressés, lesquelles seront consignées sur le registre.

En cas de réclamation, il est demandé aux propriétaires fonciers de se munir d'un stylo pour signer le registre.

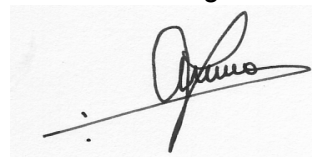
Il est également rappelé qu'avant toute venue à l'une des permanences du commissaire-enquêteur et dans l'optique de respecter les mesures barrières, il est recommandé de prendre contact avec la mairie de BURLIONCOURT (03.87.86.16.81/ mairie-burlioncourt@orange.fr) qui communiquera un créneau pour limiter l'affluence du public.

Dans le cadre de la mise en place du couvre-feu, les propriétaires fonciers sont invités à se munir du présent document et de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « convocation administrative » et ce, pour tout déplacement après 18 heures.

Enfin, les modalités de la présente consultation sont susceptibles d'évoluer à tout moment en fonction des annonces gouvernementales.

A Metz, le 15 janvier 2021

Le Président de la Commission
Communale d'Aménagement Foncier



Grégoire FISCHER